

-VILLE DE MALEMORT-SUR-CORRÈZE-

Compte Rendu Sommaire de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 30 Mai 2011

L'an deux mil onze, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mai 2011, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POUYADOUX, Maire, le 30 mai 2011.

Membres présents :

Mme AUDEBERT-POUGET, M. NEYRET, Mme TARDIEU, M. POUZYREFF, Mme RIBEROL, M. LABORIE, Mme BRUAT, M. SOULARUE - *Maires-Adjoints*.

Mme POIGNET, M. CROUZEVIALLE, M. LACASSAGNE, M. SALEIX, M. SOURZAT, Mme DE OLIVEIRA, M. BARRET, Mme TREINSOUTROT, M. MACHEMIE, Mme TEYSSOU, Mme DUMAS, M. RIGOUX, M. MAZERON, M. COURTEIX, M. TONUS - *Conseillers Municipaux*.

Membres absents ayant donné pouvoirs :

Mme BOUDIE (à M. POUYADOUX) ; Mme TRIBOULET (à M. MACHEMIE) ; Mme MEUNIER (à M. RIGOUX) ; M. PERTZBORN (à M. MAZERON).

Membre absent :

M. DELFOUR

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Madame Monique POIGNET, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

-Approuvé à l'unanimité-

Décisions

Monsieur Le Maire rend compte des sept décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. N°V-AU2011-013 Marché à procédure adaptée avec la SDEL MASSIF CENTRAL à Malemort pour la maintenance des installations d'éclairage public, existantes et à venir, ainsi que les travaux de rénovation sur l'ensemble du patrimoine éclairage public, associés à un objectif d'économies d'énergie.

Durée : le présent marché est conclu pour une durée de 5 ans, soit du 12 juin 2011 au 11 juin 2016

Coût : 1 399 626,18 Euros

2. N°V-AU2011-014 Convention de formation professionnelle avec la Croix-Rouge Française pour un stage intitulé « les colères chez l'enfant : communication normale et expression de l'agressivité », pour un stagiaire.

Durée : du 16 au 17 juin 2011 à la Croix Rouge Française de Brive

Coût : 300 Euros

3. N°V-AU2011-015 Acceptation d'indemnité d'assurance

Compagnie	Circonstances	Date	Réparations	Montant T.T.C.
SMACL	Choc véhicule (impasse Boussicot II)	18.06.2010	Remplacement panneau de rue	106,71 €

4. 🌀 N°V-AU2011-016🌀 Convention de formation professionnelle continue avec l'ADIAJ pour un stage intitulé « rédiger les délibérations, décisions, arrêtés et contrats en RH » pour deux stagiaires.

Durée : du 02 au 03 mai 2011 à la Mairie de Brive

Coût : 569 Euros TTC

5. 🌀 N°V-AU2011-017🌀 Contrat pour une prestation de location et d'animation d'un mur d'escalade avec l'Association Sports Loisirs Jeunesse, pour le samedi 17 septembre 2011.

Coût : 788, 80 Euros

6. 🌀 N°V-AU2011-018🌀 Convention de formation continue avec le GRETA CORREZE SUD en vue d'une formation « SSIAP2 » pour un stagiaire.

Durée : du 09 au 23 mai 2011

Coût : 788, 80 Euros

7. 🌀 N°V-AU2011-019🌀 Acceptation d'indemnités d'assurance

Compagnie	Circonstances	Date	Réparations	Montant T.T.C.
SMACL	Choc véhicule (rue de Corrèze)	06.02.2011	- Remplacement barrière - Obtention du recours	80,92 € 1 342,32 €

-Pris acte-

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2011

Des membres de l'opposition (Mme MEUNIER, Mme TEYSSOU, Mme DUMAS, M. RIGOUX, M. TONUS) ont fait des observations au niveau du point IV-8 « Créations d'emplois ».

-Approuvé à l'unanimité-

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le rajout d'un point à l'ordre du jour, du fait de son caractère d'urgence, concernant « Résidence intergénérationnelle – choix du porteur ».

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour le retenir.

I – AFFAIRES GENERALES

VDE20110530-01 : Résidence intergénérationnelle – choix du porteur

Rapporteur : Madame AUDEBERT-POUGET.

La Municipalité envisage la construction d'une résidence intergénérationnelle sur le site actuel occupé par le Centre Technique Municipal.

Depuis plusieurs mois, elle a confié l'étude de la rénovation de l'entrée de ville et de la possibilité de créer cette résidence à l'endroit précité, à la SEMABL.

Entre temps, la Municipalité a organisé une information, sur la base d'une note explicative reprenant les éléments de l'étude de faisabilité, auprès de 3 opérateurs sociaux pour la construction de cet établissement.

Ont été informés : l'Office HLM de Brive, Corrèze Habitat, Polygone.

La Commune a décidé d'engager l'opération en collaboration avec l'opérateur social « Polygone ».

-La délibération est adoptée par 21 voix « Pour » et 7 « Abstentions »-

II – AFFAIRES FINANCIERES

VDE20110530-02 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'EVMBO

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE.

L'école de Rugby de l'EVMBO organise les 4 et 5 juin prochain son premier tournoi de rugby à 7.

Afin de soutenir cette action, l'association nous a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 700 Euros à l'EVMBO pour l'organisation d'un tournoi de rugby à 7.
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2011, article 6745, rubrique 415 (manifestations sportives).

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

VDE20110530-03 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Danse en Partance

Rapporteur : Madame AUDEBERT-POUGET.

L'association Danse en Partance nous a transmis une demande de subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un atelier de création chorégraphique pour adultes.

Ce travail a abouti à la réalisation d'un spectacle qui s'est produit dans le cadre de « Danse en mai 2011 ».

Le budget global de l'action est de 2 370 Euros. Il est essentiellement constitué par la rémunération des intervenants professionnels.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 500 Euros à l'association Danse en Partance pour la production du spectacle « Demandez le programme ».
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2011, compte 6745 rubrique 311 (expression chorégraphique).

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

VDE20110530-04 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze

Rapporteur : Madame BRUAT.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze prépare une opération de promotion du commerce de proximité qui aura lieu sur toute la Corrèze du 8 au 22 octobre 2011.

Cette opération s'articule autour d'un jeu interactif du type collection; une bande dessinée sur la thématique du commerce de proximité sera largement diffusée auprès du grand public et devra être complétée à l'aide de vignettes autocollantes à retirer chez les commerçants participants à l'opération.

Cette manifestation est destinée à valoriser le commerce de proximité et à sensibiliser les clients aux atouts de ce secteur d'activité.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze a demandé à la Commune d'être partenaire de cette opération. Pour les communes qui comptent plus de 41 commerçants, le montant du partenariat est fixé à 1 000 Euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 1 000 Euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze pour l'organisation de cette manifestation.
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2011 compte 6745 sous fonction 94 (aides aux commerces et aux services marchands).

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

VDE20110530-05 : Conventions avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) – Mission Sécurité Routière pour l'organisation de manifestations de sensibilisation à la prévention routière

Rapporteur : Monsieur MACHEMIE.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de la Sécurité Routière (P.D.A.S.R.), la Préfecture lance chaque année un appel à projet. Pour la deuxième année consécutive, la Ville répond à cet appel à projet dont les objectifs définis par l'observatoire départemental de la sécurité routière sont les suivants :

- l'alcool et la drogue,
- les deux roues motorisées,
- la vitesse,
- les jeunes,
- les seniors.

Deux opérations sont prévues :

- « Vie-rage » : cette action a rassemblé 21 associations de la commune au cours des journées déjà organisées. Divers intervenants ont animé ces manifestations : Préfecture, auto-école, médecin du SAMU, simulateur voiture tonneau, gendarmerie, témoignages d'accident de la route...

Cette année, il est prévu de mettre l'accent sur les seniors et d'organiser le 9 novembre 2011 un rassemblement pour sensibiliser et rappeler les règles de conduite.

- « Sportif et citoyen responsable » : cette action organisée dans le cadre du prochain « Colorados » qui doit se tenir le 17 septembre prochain, a vocation à sensibiliser les jeunes à la sécurité routière. Une animation spécifique cyclo-piétons sera proposée au 7-16 ans.

La Prévention Routière a décidé d'aider la commune par l'attribution de deux subventions : 396 Euros pour Vie Rage et 500 Euros pour « sportif et citoyen responsable ».

Deux conventions nous sont proposées pour définir les modalités de cette collaboration.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les conventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à les signer.

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

VDE20110530-06 : Renégociation d'emprunts avec la Caisse d'Epargne

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE.

La Ville détient au 1^{er} janvier 2011 un encours de dette de 9 881 220 €. Cela génère un remboursement annuel de 1 352 527 €.

La durée résiduelle de la dette est à cette date de 12,94 ans, ce qui est relativement court au regard des investissements réalisés par la commune. En effet, la durée moyenne d'amortissement des dépenses d'investissement de la Ville est de 28 ans alors que la durée d'emprunt est systématiquement de 15 ans.

Afin d'adapter la durée de notre dette et de diminuer le remboursement annuel, il a été demandé à la Caisse d'Épargne de renégocier certains de nos prêts antérieurs à 2004. Les prêts plus récents ont été contractés à des taux avantageux; de même, il a été décidé de conserver nos prêts à taux révisibles qui sont compétitifs et qui peuvent être renégociés sans indemnité en cas de remontée des taux. Les prêts renégociés sont les suivants :

Numéro de prêts	Encours au 25/06/2011	Durée résiduelle	Taux
5021907	101 809.95 €	12.75 ans	5.05%
5061017	178 155.53 €	3.42 ans	4.20%
5081665	218 683.38 €	9 ans	5.15%
6144142	400 326.76 €	6.25 ans	5.35%
6607773	377 120.13 €	6.68 ans	4.04%
6026759	142 285.65 €	3.25 ans	5.23%
5141503	417 291.85 €	5.5 ans	5.50%
Total/moyenne	1 835 673.25 €	6.35 ans	4.95%

Ces emprunts représentent un remboursement en 2011 de 364 922 € soit 27 % de notre annuité alors qu'ils ne représentent que 19% de notre encours de dette.

La proposition de la Caisse d'Épargne consiste à remplacer ces 7 prêts par un nouvel emprunt de 1 997 271,59 € au taux fixe de 4,30% avec une durée de remboursement de 15 ans.

Le nouvel emprunt proposera des échéances trimestrielles de 45 341,89 € soit 181 367,56 € par an, ce qui représente par année les gains et les pertes suivants :

années	échéances avant reneg	échéances après	gain/perte
2011	210 207.94 €	45 341.89 €	164 866.05 €
2012	364 921.77 €	181 367.56 €	183 554.21 €
2013	364 921.77 €	181 367.56 €	183 554.21 €
2014	339 144.07 €	181 367.56 €	157 776.51 €
2015	258 365.61 €	181 367.56 €	76 998.05 €
2016	258 365.61 €	181 367.56 €	76 998.05 €
2017	174 832.58 €	181 367.56 €	-6 534.98 €
2018	104 768.06 €	181 367.56 €	-76 599.50 €
2019	41 843.32 €	181 367.56 €	-139 524.24 €
2020	41 843.32 €	181 367.56 €	-139 524.24 €
2021	10 870.90 €	181 367.56 €	-170 496.66 €
2022	10 870.90 €	181 367.56 €	-170 496.66 €
2023	10 870.90 €	181 367.56 €	-170 496.66 €
2024	10 870.90 €	181 367.56 €	-170 496.66 €
2025	0.00 €	181 367.56 €	-181 367.56 €
2026	0.00 €	136 025.67 €	-136 025.67 €
TOTAL	2 202 697.65 €	2 720 513.40 €	-517 815.75 €

L'indemnité de renégociation est de 161 598,34 €. Cette indemnité est capitalisée, c'est-à-dire qu'elle est intégrée au capital de l'emprunt. Il convient cependant de la faire apparaître dans la comptabilité de la commune en section de fonctionnement. Il est possible de neutraliser cette dépense en étalant la charge sur une période identique à celle de la durée résiduelle des emprunts renégociés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la renégociation de dette proposée,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de prêt,
- **DE PROCEDER** à l'étalement de charge de l'indemnité de renégociation sur une durée de 6 ans,
- **DE FIXER** le tableau d'étalement comme suit :

années	dotations (compte 6862)
2011	26 933.06 €
2012	26 933.06 €
2013	26 933.06 €
2014	26 933.06 €
2015	26 933.06 €
2016	26 933.04 €
TOTAL	161 598.34 €

La délibération est adoptée par 23 voix « Pour » et 5 voix « Contre »

VDE20110530-07 : Ouvertures et virements de crédits

Rapporteur : Monsieur POUZYREFF.

A la suite des subventions attribuées précédemment, il convient de transférer des crédits prévus au compte 6574 (subvention de fonctionnement) au compte 6745 (subvention exceptionnelle).

Les autres opérations concernent l'étalement de charge relative à l'indemnité de renégociation des prêts renégociés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les ouvertures et virements retracés ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
section de fonctionnement				
D 6574--020 : Subv. fonct. person. droit privé	-352.00 €			
D 6574--20 : Subv. fonct. person. droit privé	-160.00 €			
D 6574--30 : Subv. fonct. person. droit privé	-864.00 €			
D 6574--40 : Subv. fonct. person. droit privé	-1 120.00 €			
D 6574--520 : Subv. fonct. person. droit privé	-704.00 €			
D 6745--311 : Subv. aux pers. droit privé		1 500.00 €		
D 6745--415 : Subv. aux pers. droit privé		700.00 €		
D 6745--94 : Subv. aux pers. droit privé		1 000.00 €		
D 668--01 : Autres charges financières		161 599.00 €		
R 796--01 : Transfert charges financières				161 599.00 €
D 023--01 : Virement section investissement	-26 994.00 €			
D 6862--01 : Dot. amort charges finan à répar		26 994.00 €		
TOTAL par section	-30 194.00 €	191 793.00 €	0.00 €	161 599.00 €
	161 599.00 €		161 599.00 €	
section d'investissement				
D 4817--01 : Pénalités renégociat° dette		161 599.00 €		
R 021-OPFIN-01 : OPERATIONS FINANCIERES			-26 994.00 €	
R 1641-OPFIN-01 : OPERATIONS FINANCIERES				161 599.00 €
R 4817--01 : Pénalités renégociat° dette				26 994.00 €
TOTAL par section	0.00 €	161 599.00 €	-26 994.00 €	188 593.00 €
	161 599.00 €		161 599.00 €	
TOTAL GENERAL	323 198.00 €		323 198.00 €	

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

III – PERSONNEL

VDE20110530-08 : Compte Epargne Temps

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE.

Conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, portant création du Compte Epargne Temps pour la Fonction Publique Territoriale, les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire.

En effet, la réglementation fixe un cadre général, mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales.

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 13 avril 2011, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement qui fixe les modalités d'application locales du Compte Epargne Temps.

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

VDE20110530-09 : Animation musicale dans les écoles

Rapporteur : Madame TARDIEU.

Afin de poursuivre l'éveil des enfants dans le domaine culturel, il est nécessaire de reconduire l'animation musicale dans les 3 groupes scolaires de la commune.

Sachant que :

- la durée d'enseignement nécessaire est définie en tenant compte des normes édictées par l'Inspection Académique qui règlemente l'intervention des animateurs pour les élèves du cycle 1.

- l'organisation de cette activité est définie dans une convention passée avec l'Education Nationale, l'intervenant étant placé sous l'autorité de l'enseignant pour exercer son activité.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE RECONDUIRE** les deux emplois d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à compter du 1^{er} septembre 2011, pour une durée d'un an, l'un à raison de 3 heures hebdomadaire, l'autre à raison de 13 heures.
- **DE DIRE** que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des assistants spécialisés d'enseignement artistique, 7^{ème} échelon - IB 495.
- **DE DIRE** que les agents recrutés devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au recrutement de ces agents et l'habiliter à ce titre à conclure les contrats d'engagement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Education Nationale.
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2011 et seront inscrits au budget 2012.

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

IV – TRAVAUX

VDE20110530-10 : Demande de subvention auprès du Conseil Général – Restructuration de la salle polyvalente « Le Majestic »

Rapporteur : Monsieur NEYRET.

➤ **SITUATION DE LA SALLE**

Cette salle se situe Chemin de Dominique à MALEMORT, à l'extrémité Ouest de la Zone Artisanale du Tour de Loyre (voir plan de situation joint au dossier de demande de subvention).

➤ **DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT**

C'est un bâtiment en R+1 composé de fermes métalliques avec un habillage en bardage isolé double peau. Toiture à deux pentes.

Les surfaces des différentes pièces sont les suivantes :

Bureaux	21.13 m ²
Salle de repos	13.50 m ²
Bar	12.00 m ²
Vestiaires entrée	14.84 m ²
Sanitaires entrée	5.46 m ²
Salle de réchauffage	35.94 m ²
Préparation	12.10 m ²
Plonge déchets	13.12 m ²
Sanitaires hommes et femmes	37.97 m ²
Local rangement	37.46 m ²
2 vestiaires scène	27.74 m ²
Sanitaires (scène)	6.86 m ²
Salle	436.30 m ²
Scène amovible + partie démontable	59.80 m ²

➤ **CLASSEMENT DU BATIMENT**

Catégorie : 3^{ème}

Type principal : P

Autres : N et L

Effectif jour : 590
Hébergement : 0
Personnel : 35
Total : 625

Travaux prévisionnels : 1^{ère} tranche programme 2011

La Ville de MALEMORT a fait l'acquisition de cette salle en 2010. Suite à cet achat, il a été décidé de diversifier l'offre et notamment :

- Manifestations des principales associations malemortoises (loto, repas, dîners, soirées dansantes etc...).
- Manifestations communales récurrentes (vœux du maire, arbre de Noël des enfants du personnel, etc...).
- Espaces culturels pour les scolaires (spectacles, chants, danses, lectures, clowns etc...).
- Espaces pouvant accueillir des manifestations des « 13 Arches ».
- Groupes de musiques, concerts.
- Soirées Cabaret.
- Soirées théâtrales.
- Festival Africain.
- Conférences publiques.
- Séminaires privés, etc...

Afin d'accueillir ces manifestations dans les meilleures conditions, et avec un niveau de prestations relatif au son, à l'éclairage, et à la vidéo, correspondant à la qualité que demandent les prestataires extérieurs, à l'heure actuelle, nous avons décidé d'engager une 1^{ère} tranche de travaux correspondant au lots suivants :

➤ **LOT PEINTURE**

Peinture des murs couleur ivoire, plafond couleur gris foncé et cage de scène couleur noire. Surface d'environ 1 200 m².

➤ **LOT REVETEMENT DE SOL**

Reprise du parquet de danse par ponçage et traitement en vitrification. Surface d'environ 125 m² et remplacement des planchers de scènes en contre-plaqué marine sur une surface d'environ 80 m².

➤ **LOT SYSTEME DE DETECTION INCENDIE**

Composé d'un équipement de contrôle de 27 détecteurs ponctuels optique de fumée, 10 indicateurs d'action visuel, 7 diffuseurs sonores et câblages demandé par la commission de sécurité.

➤ **LOT MENUISERIE ALU**

Escalier de scène. Mise en place de 2 escaliers d'accès à la scène, largeur de 1,20 m à 1,40 m, marches sans contremarche en galvanisé et garde corps et main courante inox avec câbles en acier et tendeurs. Fourniture et pose d'un escalier métallique dans la réserve, constitué de 2 limons, de marches en tôle lames pliées, hauteur à monter 2.72 m, largeur 1.00 m.

➤ **LOT MAÇONNERIE**

Local TGBT, local rangement en parpaings de 20 avec chaînages horizontaux et verticaux, enduit double face, création de 2 portes, réalisation d'un plancher béton en mezzanine pour stockage de matériel de salle et de spectacle.

Montage d'un garage en parpaings sur dalle existante extérieure, compris chaînages, linteaux et enduit afin de stocker le matériel de salles et de spectacle.

➤ **LOT ELECTRICITE**

Levée des réserves suite au passage du contrôleur technique, remplacement BAES, changement des luminaires, liaisons terre, disjoncteurs, identification de câbles, changement d'interrupteurs.

➤ **LOT SONORISATION**

Fourniture de baffles de scène, caissons et satellites amplifiés et de retours de scène amplifiés. Mise en place d'une table de mixage 40 pistes, avec les boîtiers « Harting » de dispatching de part et d'autre de la scène afin de pouvoir repiquer le son.

Fourniture de micros chant à câble et HF et les pieds de micros correspondants.

Fourniture avec la table de mixage d'un égaliseur et d'un compresseur limiteur, avec la baie de racage. Fourniture et mise en place d'un meuble de régie sans éclairage vidéo à la cabine de sonorisation.

➤ **LOT VIDEO**

Fourniture et mise en place en plafond d'un vidéo projecteur Haute Définition HDMI 4000 lumens y compris le récepteur lecteur TNT et le commutateur HDMI, en mettant la connexion de tous les matériels en WIFI.

➤ **LOT ECLAIRAGE**

Fourniture de 4 structures alu carrées, hauteur 2.00 m et 3.00 m y compris les embases et les jonctions pour supports, projecteurs lumineux ou compositions florales.

➤ **LOT ECLAIRAGE EXTERIEUR**

Mise en peinture des mâts actuels installés sur le parking et repositionnement de projecteurs pour l'éclairage complet des abords et du parking.

Tous ces travaux font l'objet d'une 1^{ère} tranche, programme 2011. Ils seront couplés à des travaux réalisés par les Services Techniques Municipaux en régie, bâtiments et espaces verts, notamment la reprise en peinture du placo de l'entrée des vestiaires, des loges, des sanitaires, du local de stockage et des espaces verts situés aux abords du parking.

Une 2^{ème} tranche de travaux est prévue et devrait porter sur le remplacement du bar, la mise en place de tribunes escamotables, le réaménagement des salles en rez-de-chaussée gauche en rentrant, le réaménagement du parking, le remplacement de la clôture, la réalisation d'un local poubelle et la végétalisation du talus.

Une demande de subvention sera également demandée à l'issue du chiffrage de la tranche n° 2, posée sur un futur exercice budgétaire.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

Désignation des Lots	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Menuiserie Bois	PONS	24 379,70 €	29 158,12 €
Peintures	C.S. BLONDEL	12 096,00 €	14 466,82 €
Eclairage parking	CITEOS	3 972,00 €	4 750,51 €
Maçonnerie	SARRAZIN COUTAL	34 071,67 €	40 749,72 €
Menuiserie Alu	SE CHOUZENOUX	9 780,00 €	11 696,88 €
Détection Incendie	CHUBB	14 794,82 €	17 694,61 €
Désenfumage	SMAC	567,00 €	678,13 €
Eclairage	KCE Electronique	5 995,48 €	7 170,59 €
Sonorisation et Vidéo	KCE Electronique	35 920,25 €	42 960,62 €
Electricité	SO.B.EL.	2 416,76 €	2 890,44 €
	TOTAL	143 993,68 €	172 216,44 €

PLAN DE FINANCEMENT

restructuration salle polyvalente "Le Majestic"		
Tableau prévisionnel d'Investissement		
Postes d'investissement	Montant € HT	Montant € TTC
montant estimatif	1 43 993.68 €	172 216.44 €
		0.00 €
Dépenses totales investissement	143 993.68 €	172 216.44 €
subvention Conseil Général 40 %	57 597.47 €	57 597.47 €
plafonnée à 110 000 €		0.00 €
		0.00 €
FCTVA (15,483 % du total TTC)		26 664.27 €
Recettes totales d'investissement	57 597.47 €	84 261.74 €
Part communale	86 396.21 €	87 954.70 €
Pourcentage de prise en charge	60.00%	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel des travaux,
- **DE DEMANDER** une subvention au Conseil Général de la Corrèze de 40 % du montant prévisionnel HT des travaux,
- **DE DEMANDER** au Conseil Général la possibilité de démarrer les travaux avant l'attribution de la subvention.

La délibération est adoptée par 23 voix « Pour » et 4 « Abstentions »
(Un membre du Conseil ne prenant pas part au vote)

VDE20110530-11 : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – Exercice 2010

Rapporteur : Monsieur NEYRET.

Considérant qu'en vertu du décret n° 95-636 du 6 mai 1995, le Maire est désormais tenu de présenter à l'Assemblée délibérante (Conseil Municipal), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service de l'assainissement.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ses services, disposition qui est inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi BARNIER.

Dans l'esprit de transparence voulu par la loi BARNIER, ce rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau doit être mis à la disposition du public dans les communes de + de 3500 habitants. Cette mise à disposition devra se faire en mairie dans les 15 jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal.

Considérant que la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a modifié l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'aux termes de cet article, le Maire doit joindre à son rapport annuel, la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Pour cela, est joint au rapport envoyé aux Elus :

- la synthèse du service de l'eau potable, exercice 2010,
- la note d'information établie par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

-Pris acte-

V – AFFAIRES CULTURELLES

VDE20110530-12 : Etude archéologique préalable et étude de valorisation patrimoniale du Site de Montemart et de mise en valeur des vestiges du Château médiéval

Rapporteur : Madame AUDEBERT-POUGET.

La ville envisage la mise en valeur du site, des restes du château et du Donjon de Montemart : site d'intérêt historique et emblématique, car promontoire naturel et fortement identitaire pour Malemort sur Corrèze.

Ce projet avait fait l'objet d'une fiche prévisionnelle de travaux au Contrat de Pays (convention 2008-2011). La commune et ses partenaires s'accordent aujourd'hui sur la nécessité d'un important travail d'étude et d'investigation, préalables aux investissements projetés.

La commune de Malemort et ses partenaires, souhaitent connaître la faisabilité de la valorisation historique, patrimoniale et touristique du site et des vestiges du donjon de Montemart.

La Direction Régionale de l'Action Culturelle du Limousin préconise, comme préalable à l'étude de valorisation proprement dite, le recours à un prestataire spécialisé en archéologie médiévale, susceptible de mener des campagnes de reconnaissance et d'approfondissement et de faire opérer les éventuelles expertises selon les découvertes, s'il y a lieu.

Un dossier complet a été proposé au Pays de Brive (convention 2011-2013) et accepté par la commission, le projet d'un montant prévisionnel de 107 640 €uros pourra bénéficier des financements de l'Etat, de la région et du Département à hauteur de 39.73%.

Un dossier de demande a été transmis à chacun des financeurs.

Sous réserve des délais de transmission de la présente délibération et de réception de l'enregistrement des trois demandes, la consultation pour la première étude pourra être lancée.

Cette étude permettra, notamment, de caractériser les vestiges, de préciser leur degré de conservation pour permettre leur mise en valeur, voire de poursuivre l'étude scientifique.

L'étude de valorisation se déroulera en trois phases. Le travail s'appuiera sur les résultats de l'étude archéologique et sur les préconisations du Service Régional de l'Archéologie.

-Le diagnostic-propositions : En matière d'aménagement du site, de restauration des bâtis, d'accès au public, de contraintes foncières et environnementales. Cette partie comprend une estimation financière.

-La Valorisation du site : Potentialités du site de Montemart et de son environnement, atouts et faiblesses, inscription du projet de valorisation dans une démarche territoriale et d'appropriation du site par les habitants de la commune et de l'Agglo.

-Programme d'actions : Possibilités de mise en réseaux avec d'autres sites, valorisation touristique, animations, partenariat, promotion, etc.

S'il y a lieu, ce cahier des charges sera au besoin affiné, selon les résultats de la première étude.

DETAIL DES DEPENSES PREVISIONNELLES TTC

DEPENSES	TTC	2011	2012	TOTAL TTC	TOTAL HT
Etude archéologique	TTC	59 800		59 800	50 000
Etude valorisation	TTC		47 840	47 840	40 000
Coût Total TTC	TTC	59 800	47 840	107 640	90 000

PLAN DE FINANCEMENT TTC

Recettes	TTC 2011	TTC 2012	TTC	% du TTC	TOTAL HT	% du HT
Etat	7776	6 224	14 000	13.01	14 000	
Région	5 982	4 782	10 764	10	10 764	
Département	10 000	8000	18 000	16.72	18 000	
Europe (préciser)						
Autres financements publics (préciser)						
Total financements publics	23 758	19006	42 764	39.73	42 764	47.52
Autofinancement						
Emprunt	36 042	28 834	64 876	60.27	47 236	52.48
Total Maître d'Ouvrage	36 044	28 832	64 876	60.27	47 236	52.48
Privés (préciser)						
Coût Total	59 800	47 840	107 640	100	90 000	100

- Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce plan de financement et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département, et à consulter les bureaux d'études.

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

VI – AFFAIRES FONCIERES

VDE20110530-13 : Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition d'un terrain au Gour

Rapporteur : Monsieur BARRET.

Vu la délibération du 11 avril 2011, autorisant Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition du terrain.

La commune a décidé d'acquérir une bande de terrain de 3701 m², parcelle BK 87 au lieu dit « le Gour » pour y conduire un projet de jardins familiaux.

Ce terrain, à proximité de la Corrèze, est accessible par un chemin de terre, et se situe à proximité de parcelles appartenant à la commune, permettant l'implantation d'un parking, voire de futures extensions des jardins.

La surface, aujourd'hui, légèrement boisée, fera l'objet d'un défrichage et d'une première préparation, afin de permettre le développement du projet proprement dit en 2012.

La commune souhaite solliciter une aide du Conseil Général au titre de l'aide aux communes pour l'acquisition de ce terrain, d'autres dossiers, pour l'aménagement et l'équipement du site, seront présentés ultérieurement.

Le montant de l'acquisition, hors frais d'acte, s'élève à 6 000 Euros, la commune peut bénéficier d'une aide de 20% de la valeur d'acquisition, plafonnée à 7 650 Euros, soit 1 200 Euros.

La commune s'engage à conserver ce terrain en réserve foncière pendant au moins 5 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général, et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-La délibération est adoptée à l'unanimité-
(Un membre du Conseil ne prenant pas part au vote)

VDE20110530-14 : Acquisitions à la Menette en vue de la réalisation d'un EHPAD

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE.

Référence :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'estimation des domaines en date du 10 juin 2010,
Vu l'unité foncière située à la Menette (parcelles BN3, 4 et 5),
Vu le projet d'intérêt général prévu sur le terrain (EHPAD).*

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Rivet souhaite s'étendre sur la Commune de Malemort. Des terrains situés à la Menette à proximité du centre, des commerces et des services, sont actuellement disponibles et sont de plus situés en zone AU du P.L.U (« recouvre des secteurs à caractère naturel destinés à être urbanisés de façon organisée à court ou à moyen terme »). La nécessité d'installer cet équipement en centre bourg, le fait que le Plan de Prévention des Risques Inondation gèle des terrains en centre, le caractère d'intérêt général dudit équipement motive que l'acquisition des terrains se fasse en dépassement de l'estimation des domaines sus visée. Ainsi la Ville se propose d'acquérir ces terrains au prix de 15 Euros le mètre carré, prix en dessous du marché pour des terrains situés en ville et desservis par les réseaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACHETER** l'unité foncière située à la Menette (parcelles cadastrées BN3, 4 et 5) en vue de la réalisation d'un projet d'intérêt général au prix de 15 Euros le m², soit pour la parcelle BN3 : 17 8875.00 Euros et l'unité foncière constituée des parcelles BN4 et 5 : 97 125.00 Euros,
- **DE DIRE** que les frais d'actes seront à la charge de la Ville de Malemort,
- **DE DESIGNER** l'Etude MANIERES MEZON/GAZEAU pour assurer le suivi de l'affaire et la réalisation des actes nécessaires à l'achat desdits terrains pour la Mairie,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et à signer tout document relatif à cette affaire.

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

VDE20110530-15 : Modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) – Modification des orientations d'aménagement de la Zone AU du Peyroux

Rapporteur : Monsieur LABORIE.

A l'élaboration du PLU des terrains situés au Peyroux ont été classés en zone AU à savoir :

« La zone à urbaniser constructible, ZONE AU, recouvre des secteurs à caractère naturel destinés à être urbanisés de façon organisée à court ou à moyen terme, sous réserve du respect des principes énoncés dans les orientations d'aménagement ».

Des orientations d'aménagement ont donc été définies, cependant, elles comprennent des erreurs matérielles qui méritent d'être modifiées. En effet, un espace vert ayant vocation à évacuer les eaux pluviales a été défini et ne prend pas en compte les possibilités de desserte de la zone : ce qui pourrait à terme, compromettre l'ouverture à l'urbanisation de ces terrains situés en zone urbaine dense.

Ainsi, la modification proposée doit permettre de mieux définir les espaces verts : en réduisant dans un premier temps, celui mentionné au plan, en réorganisant sur la zone de nouveaux espaces plantés en limite, avec les lotissements ou constructions existants, et ouvrant les accès futurs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE METTRE EN ŒUVRE** une procédure de modification du P.L.U en vue de redéfinir les orientations d'aménagement de la zone AU du Peyroux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de la procédure de modification, et l'organisation de l'enquête publique.
- **DE DIRE** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (*article 202 rubrique 820*).
- **DE DIRE** que conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- **DE SOLLICITER** de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la somme correspondante.

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

VDE20110530-16 : Engagement d'une procédure d'aliénation du chemin rural situé rue du 19 mars 1962

Rapporteur : Monsieur LABORIE.

Référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles R141-4 à R141-10 ;

Vu la délibération en date du 29 juin 2009 portant déclassement du domaine public de ce chemin situé rue du 19 mars 1962 ;

Vu la liste des Commissaires Enquêteur fournie par le tribunal administratif de Limoges ;

Vu la demande formulée par Monsieur PADIE d'acquérir ce chemin rural par courrier, en date du 6 avril 2011 ;

Monsieur Padié, riverain immédiat du chemin rural situé rue du 19 mars 1962, souhaite en faire l'acquisition. Ce chemin, domaine privé communal, ne remplit, par ailleurs, plus de fonction de desserte, et n'est plus entretenu par la ville depuis plusieurs années.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ALIENER** ce chemin au riverain immédiat,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à organiser une enquête publique préalable à la cession au titre de l'article R141-4 et suivant du code de la voirie routière,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

QUESTIONS ORALES

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21 heures 30

Fait à Malemort, le 31 mai 2011,
Pour affichage,

En l'absence de Mr Le Maire empêché,
En l'absence de Mme AUDEBERT-POUGET, 1^{ère} adjointe empêchée,
En l'absence de Mr NEYRET, 2^{ème} adjoint empêché
En l'absence de Mme TARDIEU, 3^{ème} adjointe empêchée,
En l'absence de Mr POUZYREFF 4^{ème} adjoint empêché,
En l'absence de Mme RIBEROL, 5^{ème} adjointe empêchée

P/le Maire,
L'adjoint délégué,

Jean-François LABORIE.